JUNIORS

CENTRE INTERNATIONAL D'ANTIBES

FICHE SANITAIRE 2026

NOM : ..... **PRÉNOM DE L'ENFANT :** .....

J'atteste que mon enfant remplit les conditions de vaccinations obligatoires légales (DT-Polio).
Si mon enfant est originaire d'un pays Européen, j'atteste avoir fait établir une carte européenne d'assurance maladie.
Mon enfant n'a pas de contre-indication à la vie en collectivité, à la pratique du sport et notamment à l'activité « voile ». L'enfant ne nécessite pas un traitement médical pendant son séjour (si oui, merci de joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants lors de l'arrivée de votre enfant).

ALLERGIES

Asthme : ☐ oui ☐ non
Alimentaire : ☐ oui ☐ non
Médicamenteuse : ☐ oui ☐ non
Autres: .....

Préciser la cause de l'allergie : .....

Nous acceptons uniquement les étudiants capables de gérer leurs allergies de manière autonome et nous nous déchargeons de toute responsabilité concernant leurs éventuelles réactions allergiques.

Si votre enfant souffre d'une allergie et que vous souhaitez toutefois l'envoyer au Centre International d'Antibes, **merci d'écrire le texte suivant en toutes lettres :**

« Je, soussigné(e) (nom, prénom) décharge le CIA / Atoll Juniors de toute responsabilité concernant les éventuelles réactions allergiques de mon enfant (nom, prénom). »

.....
.....
.....

HISTORIQUE DE SANTE

Historique santé de l'enfant ou contre indication (opération, accident, maladie, etc.) A remplir si nécessaire

.....
.....
.....
.....

NIVEAU DE BAIGNADE

☐ Ne sait pas nager ☐ Débutant ☐ Confirmé ☐ Compétition

EN CAS D'HOSPITALISATION

« J'autorise le représentant légal du CIA ou de Atoll Juniors à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) **rendues nécessaires par l'état de l'enfant, suivant les prescriptions des médecins et je rembourserai sous 48 heures tous les frais médicaux que le CIA pourrait éventuellement engager pour mon enfant. Je comprends que détenir une carte européenne de santé ou toute assurance maladie ne dispense pas nécessairement du paiement des frais médicaux à l'hôpital »**

Parent or Tuteur légal :

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Numéro de téléphone (indicatif obligatoire) : .....

déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Date : ..... **Signature (obligatoire) :** .....

JUNIORS

CENTRE INTERNATIONAL D'ANTIBES

AUTORISATION DE SORTIE 2026

Nos jeunes étudiants peuvent bénéficier d'autorisation parentale de sortie sans supervision.
Voici ci-dessous les différentes options proposées par l'école en fonction de **l'âge de l'étudiant au moment du séjour.**
Attention l'âge est déterminé par la **date exacte** de naissance (jour, mois, année) et non uniquement de l'année de naissance.
AUCUNE EXCEPTION NE SERA FAITE.

NOM : ..... **PRENOM DE L'ENFANT :** .....

HÉBERGEMENT EN CAMPUS / RÉSIDENCE :

- **8 - 12 ans : AUCUN étudiant ne bénéficie de l'autorisation de sortie non-accompagnée.**
- **13 - 15 ans : TOUS les étudiants bénéficient de l'autorisation AUTOMATIQUE de sortie non-accompagnée jusqu'à 19h30* maximum. Pas d'autorisation de sortie non accompagnée après 19h30.**
- **16 - 17 ans : TOUS les étudiants bénéficient de l'autorisation AUTOMATIQUE de sortie non-accompagnée jusqu'à 19h30* maximum.**
  POUR LA SOIREE merci de choisir l'une des deux options suivantes :

☐ **OPTION 1: PAS D'AUTORISATION DE SORTIE NON ACCOMPAGNEE à partir de 19h30**
☐ **OPTION 2: AUTORISATION AUTOMATIQUE DE SORTIR LE SOIR comme suit (uniquement à Antibes/Juan-les-Pins pour les programmes ANTIBES et PREMIUM, et uniquement à Cannes pour le programme CANNES) :**

- Du lundi au jeudi jusqu'à 22h00 maximum
- Vendredi, samedi et veilles de jours fériés
  Hors été (09/03 au 31/05 et 23/08 au 31/10) : jusqu'à minuit (00h00) maximum
  Eté (01/06 au 22/08) : jusqu'à 01h00 maximum
- Dimanche jusqu'à 19h30 maximum

** Le dîner est servi à 19h00 sur le campus ou à la résidence.*

HÉBERGEMENT EN FAMILLE D'ACCUEIL :

- **13 - 15 ans TOUS les étudiants bénéficient de l'autorisation AUTOMATIQUE de sortie non-accompagnée jusqu'à 19h30. Pas d'autorisation de sortie non accompagnée après 19h30.**
  - Sauf le lundi pour la soirée barbecue (obligatoire) jusqu'à 23h00 maximum.
  - Sauf le vendredi pour la soirée obligatoire sur le campus jusqu'à 23h00 maximum.
- **16 - 17 ans TOUS les étudiants bénéficient de l'autorisation de sortie non-accompagnée jusqu'à 19h30. POUR LA SOIRÉE, AUTORISATION AUTOMATIQUE DE SORTIR LE SOIR comme suit, uniquement à Antibes/Juan-les-Pins.**
  - Du lundi au jeudi jusqu'à 22h00 maximum*
  - Vendredi, samedi et veilles de jours fériés
    Hors été (09/03 au 31/05 et 23/08 au 31/10) : jusqu'à minuit (00h00) maximum
    Eté (01/06 au 22/08) : jusqu'à 01h00 maximum
  - Dimanche jusqu'à 19h30 maximum

** Exceptionnellement le lundi jusqu'à 23h00 pour la soirée barbecue organisée au campus/à la résidence.*

☐ **Je, soussigné (e) (nom, prénom)** ..... **père / mère / tuteur légal** (entourer) **de l'enfant ci-dessus mentionné, confirme que je comprends et j'approuve les règles ci-dessus et l'option choisie pour mon enfant.**

Date : ..... **Signature (obligatoire) :** .....

NOTES IMPORTANTES

- **Ce document doit être complété et renvoyé par mail accompagné d'une copie lisible recto-verso du passeport ou de la carte d'identité des parents ou du tuteur légal de l'étudiant, afin de vérifier la validité de la signature.**
- Nous nous réservons le droit de suspendre l'autorisation de sortie si cela est jugé nécessaire ou d'exclure des élèves en cas de violation des règles de l'école et / ou de comportement inacceptable.

JUNIORS

CENTRE INTERNATIONAL D'ANTIBES

MODALITÉS D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

Ce document doit être complété et renvoyé par mail accompagné d'une copie lisible recto-verso du passeport ou de la carte d'identité d'un des parents ou du tuteur légal de l'étudiant.

NOM : ..... **PRÉNOM DE L'ENFANT :** .....

Arrivée :	**Départ :**
DIMANCHE ☐	**SAMEDI** ☐
Samedi (en supplément) ☐	**Dimanche (en supplément)** ☐
DATE D'ARRIVÉE : ..... / ..... /	DATE DE DÉPART : ..... / ..... / .....
HEURE D'ARRIVÉE :	HEURE DE DÉPART : .....
- TRAIN N° / GARE :	- TRAIN N° / GARE : .....
- VOL N°/AÉROPORT DE NICE	- VOL N° / AÉROPORT DE NICE .....
- PAR VOS PROPRES MOYENS :	- PAR VOS PROPRES MOYENS : .....

IMPORTANT :
Il est de votre responsabilité de nous communiquer les informations d'arrivée et de départ de l'étudiant.

SERVICE MINEUR NON ACCOMPAGNÉ (UM)

Avez-vous réservé et payé auprès de votre compagnie aérienne un service de mineur non-accompagné (service UM)
☐ **OUI** ☐ **NON**

Qu'est ce qu'un service UM ? C'est un service supplémentaire payant proposé par certaines compagnies aériennes. Votre enfant reste sous la surveillance du personnel de bord tout au long de son voyage et sera remis à un de nos responsables à son arrivée à l'aéroport. Veuillez vous assurer de payer le service UM à la compagnie aérienne pour le voyage aller ET retour de votre enfant.

DROIT À L'IMAGE

☐ Je, soussigné (Nom, prénom) ..... père /mère / tuteur légal (entourer) de l'enfant ci-dessus mentionné, **autorise la diffusion d'images, d'extraits vidéo ou de photos avec mon enfant,** sur nos différents supports marketing (internet, brochure, CD) dans le cadre de la promotion de nos séjours linguistiques.

ACTIVITÉS DE LOISIRS SUPPLÉMENTAIRES : KIOSQUES

☐ **Oui j'autorise mon enfant à pratiquer des activités extérieures non encadrées par le personnel du Centre International d'Antibes/Atoll Juniors et proposées par des professionnels locaux sous la responsabilité de ces derniers.**

Occasionnellement, certains de nos fournisseurs (bowling, laser quest, etc.) proposent des séances à des prix attractifs auxquelles nos étudiants juniors peuvent s'inscrire. Dans ce cas, nos moniteurs les accompagnent l'après-midi ou le soir, et cette activité nécessite un coût supplémentaire.

Date : ..... **Signature (obligatoire) :** .....

JUNIORS

CENTRE INTERNATIONAL D'ANTIBES

COMPORTEMENT GÉNERAL

Les étudiants doivent adopter un comportement respectueux et s'habiller de manière appropriée en tout temps et en tous lieux durant le programme. Cela inclut le campus, la résidence, la famille d'accueil et l'école, tout en respectant le personnel ainsi que les autres étudiants.

Ils doivent également se conformer au Règlement de l'école et respecter les lois en vigueur en France.

Par ailleurs, les étudiants sont tenus de garder en leur possession leur carte d'étudiant CIA et de porter en permanence le bracelet qui leur a été attribué, dont ils assument l'entière responsabilité.

ALCOOL ET DROGUES

Il est INTERDIT de consommer, d'être en présence, de stocker ou de vendre de l'alcool ou toute autre substance illicite sur nos sites ou à l'extérieur. L'école se réserve le droit d'expulser immédiatement un étudiant reconnu coupable d'avoir consommé ou d'être en possession d'alcool, de drogue ou d'autres substances illé-

OBJETS DE VALEUR

L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels des étudiants durant leur séjour. Il est fortement recommandé aux étudiants de ne pas apporter d'objets de valeur et de prendre toutes les précautions nécessaires pour sécuriser leurs affaires. Une assurance personnelle couvrant ce type de risque est conseillée.

NOTES IMPORTANTES

Nous nous réservons le droit de suspendre l'autorisation de sortie si cela est jugé nécessaire ou d'exclure des élèves en cas de violation des règles de l'école et / ou de comportement inacceptable.

Tout séjour écourté en raison d'une expulsion pour mauvais comportement ou manquement à une règle, ne donnera droit à aucun remboursement pour la partie du séjour non effectuée et les frais du voyage retour sont à la charge des parents.

Date : ..... **Signature:** .....